

# Mairie de MANDRES-LES-ROSES

Tél. : 01 45 98 88 34  
Télécopie : 01 45 98 74 72

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

\*\*\*

L'après-midi dix-sept, le lundi quatre décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents :** Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

**Avait donné pouvoir :** Jean-Claude ANGLO à Pierrette RAUT

**Absente excusée :** Francine GAUDRY

**Absents :** Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE

**Secrétaire de séance :** Edith HENRY

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Unanimité des votants

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Elles concernent les décisions :**

- Décision n°69/09/2017 – Le Marché de prestation d'entretien, maintenance, dépannages et rénovation des installations de chauffage de la ville de Mandres-les-Roses ;
- Décision n°70/09/2017 – La Convention Cœur de Scène – La Grande Soirée de l'humour ;
- Décision n°71/09/2017 – La Contrat de tir – LM Evènement Ciel – Sapin Féérique ;
- Décision n°72/09/2017 – La Compagnie Etosha-spectacle du 4 février 2018 ;
- Décision n°73/09/2017 – Le Contrat de cession – Compagnie des Songes, Spectacle « Ces gens-là » ;
- Décision n° 74/10/2017 – l'Acceptation de l'offre présentée par C.O.G.E.R.A.T pour la délimitation et le bornage contradictoire de la parcelle N°AH 322 ;
- Décision n°75/10/2017 – La Convention avec le conservatoire de Santeny dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « éveil corporel » destinée aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur ;
- Décision n°76/10/2017 – La Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance/Jeunesse ;
- Décision n°77/10/2017 – La Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance/Jeunesse ;
- Décision n° 78/10/2017 – Le Marché de réalisation de travaux neufs et d'entretien de la voirie communale pour les années 2017 à 2021 ;
- Décision n°79/11/2017 – La Convention avec la Société Avril en Septembre, pour le spectacle « French Touch Made in Germany » ;

- Décision n°80/11/2017 – L'Acceptation de l'offre présentée par G.E.F.A pour la division de la parcelle cadastrée section AH NUMERO 69 ;
- Décision n°81/11/2017 – La Convention d'honoraires et de mission – Bertin & Bertin Associés, Avocats
- Décision n°83/11/2017 – La Convention avec l'association Pois de senteur dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le 20 décembre 2017 ;
- Décision n°84/11/2017 – La Convention de partenariat de formation territorialisée ;
- Décision n°85/11/2017 – La Convention avec l'association Pois de senteur dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'école maternelle de la Ferme de Monsieur, le vendredi 8 décembre 2017 ;
- Décision n°86/11/2017 – La Convention de partenariat entre la commune de Mandres-les-Roses et le CFPPA.UFA « Bougainville ».

Installation de Monsieur Stéphane SYLVAIN, Conseiller municipal

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### **3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SYAGE – EXERCICE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016, présenté par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE).

### **4. GPSEA : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BATIMENT CHARLES DE GAULLE AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES**

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du bâtiment Charles de Gaulle au bénéfice de la commune.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Pour : 18  
5 abstentions : Eric FERNANDEZ,  
Carole GUILLEMINOT, Stéphane  
DEYSINE, Cécile SABATIER,  
Nathalie GUESDON

### **5. GPSEA : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT CHARLES DE GAULLE**

Le Conseil municipal adopte les termes de la convention ci-annexée définissant les conditions d'exercice de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et la Commune de Mandres-les-Roses pour les travaux de réaménagement de bâtiment Charles de Gaulle.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes aux effets ci-dessus.

Pour : 18  
5 abstentions : Eric  
FERNANDEZ, Carole  
GUILLEMINOT, Stéphane  
DEYSINE, Cécile SABATIER,  
Nathalie GUESDON

**6. GPSEA : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE SERVICES PARTAGÉS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) – BATIEMENT CHARLES DE GAULLE**

Le Conseil municipal adopte le projet de convention de services partagés avec l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Pour : 22  
1 abstention : Eric FERNANDEZ,

**7. GPSEA : ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) – BATIMENT CHARLES DE GAULLE**

Le Conseil municipal adopte le projet de convention financière avec l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Unanimité

**8. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP) 2016**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2016 « DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS » présenté par son conseiller délégué, Monsieur Yves THOREAU.

**9. ADHESION AU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » (« voisins vigilants »).

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

Habilite Monsieur le Maire, ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 19  
3 abstentions : Carole  
GUILLEMINOT, Stéphane  
DEYSINE, Nathalie GUESDON  
Eric FERNANDEZ, ne prend  
pas part au vote

## II - URBANISME

### 10. ARRETE DE PERIL IMMINENT SCI VIEUX VILLAGE DE MANDRES-LES-ROSES – ETABLISSEMENT DE L'ACTE DE DEPOT DES PIECES

Le Conseil municipal accepte le dépôt au rang des minutes de Maître Marie-Flore PICOT, Notaire à BRIE-COMTE-ROBERT, de l'arrêté de péril imminent numéro 19/10/2017 en date du 3 octobre 2017 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de dépôt de pièces, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Unanimité

## III - FINANCES

### 11. TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de location des salles communales ainsi que les cautions se décomposent de la façon suivante :

TARIFS 2018			
Location à la journée			
Salle	Gratuité	Habitants et contribuables de la commune	Extérieurs
Salle André Ravier	Aux associations mandrionnes	426 €	727 €
Salle Pierre Nicol	Aux associations mandrionnes	371 €	635 €
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	448 €	766 €
Bergerie	Aux associations mandrionnes	560 €	958 €
Barras	Aux associations mandrionnes	416 €	676 €
Salle Orléans	Aux associations mandrionnes		2 627 € Exceptionnellement aux personnes morales en fonction des disponibilités
Location demi-journée			
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	281 €	481 €
Bergerie	Aux associations mandrionnes	336 €	574 €
Barras	Aux associations mandrionnes	260 €	416 €

Cautions pour les locations de salles		
Ménage	Cautions de 114€	Pour les salles : Ravier, Nicol, Thoreau, Bergerie, Barras.
Clef	Cautions de 52€	
Dégâts	Cautions de 226€	
Ménage	Cautions de 206€	Pour la salle Orléans
Clef	Cautions de 52€	
Dégâts	Cautions de 412€	

La deuxième demi-journée consécutive de location est à demi-tarif pour l'ensemble des salles.

Unanimité

## 12. TARIFS DES DROITS DE VOIRIES 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs relatifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2018		
	Tarif	Minimum d'encaissement	Observations
Droit de place et de stationnement	0,60 €	Le m2 / jour 82 €	Réduit de moitié pour petits spectacles ambulants Pour les forains dont le stand est < = 20m <sup>2</sup> le minimum d'encaissement est fixé à 36€
Droit de dépôt	2,20 €	Le m3 / jour 60 €	Réduit de moitié sur les voies non viabilisées La gratuité sera accordée si le dépôt ne dépasse pas 24 heures
Droit d'échafaudage	3,32 €	Le ml / par semaine 60 €	La gratuité sera accordée si l'installation ne dépasse pas 24 heures

Unanimité

## 13. TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs relatifs au cimetière se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	Tarifs 2018
Concessions	15 ans	465 €
Concessions	30 ans	693 €
Concessions	50 ans	1 257 €
Concessions	Perpétuelles	3 894 €
Emplacement columbarium	15 ans	585 €
Emplacement columbarium	30 ans	792 €
Emplacement columbarium	50 ans	1 314 €
Plaque columbarium		69 €
Taxe d'inhumation		66 €
Mise en caveau		87 €
Caveau Provisoire	Par jour	3 €

Les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget communal de l'exercice pour deux tiers et un tiers sur le budget du Centre Communal D'Actions Sociales.

Unanimité

## 14. TARIFS DU MARCHÉ 2018

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2018
Emplacement	Le mètre de façade 1,16 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade 3,30 €

Unanimité

**15. TARIFICATION DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires se décomposent de la façon suivante :

- 1/8 de page 150€
- 1/4 de page 300€
- Page entière 1 000€

Unanimité

**16. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE**

Le Conseil municipal attribue un acompte représentant 50% de la subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale soit 106 000€ au titre de l'année 2018 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

**17. SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE**

Le Conseil municipal attribue un acompte représentant 50% de la subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale soit 10 400€ au titre de l'année 2018 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

**18. DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'exercice 2017 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
21312	46 667,00	1328	15 218,00
		1331	29 095,00
		1381	2 354,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 667,00</b>		<b>46 667,00</b>
DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
202	9 900,00		
21312	144 700,00	2031	154 600,00
2111	1 000,00	1388	1 000,00
	155 600,00		155 600,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
617	3 400,00	70846	860,00
6283	12 554,00	70876	12 229,00
62876	425,00	7318	5 431,00
65541	30 955,00	7788	4 337,00
739223	-9 666,00		
022	-14 811,00		
<b>TOTAL</b>	<b>22 857,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 57,00</b>

Unanimité

**19. APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) INSTITUTE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES**

Le Conseil municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine pour 2017.

Unanimité

**20. PATICIPATION DE LA COMMUNE RELATIVE AU PROJET PEDAGOGIQUE DU COLLEGE SIMONE VEIL : ACTIVITE CITOYENNE AUX PREMIERS SECOURS**

Le Conseil municipal accorde au collège Simone Veil une participation financière de 500€ pour le projet relatif à l'activité citoyenne aux premiers secours.

Unanimité

**21. PATICIPATION DE LA COMMUNE RELATIVE AU PROJET PEDAGOGIQUE DU COLLEGE SIMONE VEIL : ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HARCELEMENT ET AUX DANGERS D'INTERNET**

Le Conseil municipal accorde au collège Simone Veil une participation financière de 1 000€ pour le projet relatif aux actions de sensibilisation au harcèlement et aux dangers d'internet.

Unanimité

**22. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM) POUR LE SALAGE DES VOIES COMMUNALES**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Mandres-les-Roses et le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (S.I.V.O.M.) 2017 pour le salage des voies communales.

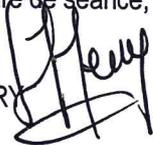
Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 4 décembre 2017 à 22h20.

Mandres-les-Roses, le 5 décembre 2017

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

